



Conseil de formation du 16 novembre 2018

Déclaration liminaire SNUipp-FSU 58

Tout d'abord, quelques mots sur la **formation continue**.

“Votre formation est la source aussi bien de votre accomplissement que de la réussite de vos élèves” disait le président de la République le 6 septembre 2017. Plus d’un an après, il est regrettable que notre ministre n’ait entendu que la fin de la phrase “(une) formation nourrie par les recherches scientifiques, les expérimentations et les comparaisons internationales”

Pour le coup, nous avons bien vu **l'utilisation biaisée** des neurosciences, les expérimentations et les comparaisons internationales... Ces dernières, souvent choisies à notre détriment.

A ces partis pris, nous répondons qu’il faut confronter nos pratiques à toute la recherche, comme nous le proposons lors de nos Universités d’automne et de printemps ou de nos stages syndicaux. Nous **défendons la formation en présentiel pour créer des échanges entre professionnels**, en invitant des chercheurs afin de faire évoluer nos pratiques, nourrir nos réflexions et non attendre et appliquer des méthodes “magiques”.

D’ailleurs, à ce titre, nous regrettons fortement le refus de participation qu’ont reçu certains de nos collègues pour assister à notre stage “forum maternelle” pour lequel ils avaient une forte attente.

Malgré les annonces présidentielles, l’offre de formation n’a pas évolué, sauf à faire fuiter l’idée que nous devrions nous former sur nos temps de congé, ou lors d’animation pédagogique alors recentrée sur des “fondamentaux”. Nous avons connu mieux pour notre “accomplissement professionnel” et percevons la tentative de mise sous tutelle de notre liberté pédagogique et de nos pratiques.

La **situation dans les classes est sous tension**, il faut refaire partir impérativement en formation E et en G les enseignants du département et pourvoir les postes nécessaires.

Concernant la **formation initiale** et les professeurs des écoles stagiaires : nous saluons la création d'une 4ème visite positionnée dès la rentrée. Nous demandons régulièrement, arguments à l'appui, des visites supplémentaires pour baliser le parcours de formation, et nous apprécions avoir été entendu.

Néanmoins, ce ne sera pas suffisant pour sauver ce qui aurait pu l'être. Chaque année nous avons dénoncé la surcharge de travail que représente l'année de formation des professeurs des écoles stagiaires : validation d'une année de master, rédaction d'un mémoire et le mi-temps hebdomadaire en responsabilité en classe. Toutes nos enquêtes, qu'elles soient départementales ou nationales montrent que la **formation n'est pas adaptée à une préparation sereine à l'entrée dans le métier.**

Si nous étions déjà très critiques vis à vis de cette formation, l'avenir s'annonce encore plus sombre. Le projet de loi "l'école de la confiance", pour lequel la FSU a voté contre lors du dernier CSE, ainsi que le projet "Former l' enseignants du XXIème siècle" vont mettre en grand danger la formation initiale des professeurs des écoles.

Les réunions menées par le ministère nous donne une vision bien plus nette sur la philosophie de la future réforme.

Elle est construite autour de 4 axes : la mise en place des pré-recrutements dès la L2, la modification de la place du concours, le resserrement de la formation sur les fondamentaux et la mise sous tutelle des ESPE.

Pensés assurément pour économiser des moyens financiers et humains, les projets du ministère vise également à dé-professionnaliser les enseignants :

- diminution du volume de la formation universitaire,
- dégradation du lien avec la recherche,
- mise en avant du « compagnonnage »,
- mise en responsabilité d'étudiant-es dès la L2,
- précarisation des étudiant-es et de leurs parcours de formation.

Mais ce n'est pas tout, ajoutons la **perte du statut protecteur de fonctionnaire stagiaire au profit d'un statut de contractuel pendant la formation.** Ce dernier point est inquiétant. D'une part car la carrière est décalée d'un an, l'année de stagiaire à temps plein se déroulant après le M2. Et d'autres part car c'est la possibilité pour le ministère de créer un vivier de personnels au statut précaire qui n'auraient pas l'admission au concours en fin de M2 mais qui arriveraient dans les écoles via la contractualisation. Déjà, dans le département, des offres de postes sont parues à Pôle-Emploi...

La fin des discussions avec les organisations syndicales semble actée avec une application de la réforme dès la rentrée 2019 : c'est une **attaque frontale contre notre**

métier, contre une fonction publique d'Éducation de qualité. La réforme désastreuse de la Formation Initiale se met donc en place **dans la précipitation et sans réelle concertation**. Elle annonce la fin d'une formation professionnelle de haut niveau que les professeur.e.s débutant.e.s dans le métier mériteraient.